



RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00549

Numéro SIREN : 483 531 620

Nom ou dénomination : SARL A.T.E. GENY NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 03/10/2013 sous le numéro de dépôt A2013/005617

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



585642

Dénomination : SARL A.T.E. GENY NEGOCE
Adresse : 835 chemin Des Moulins Le Moulin Blanc 26380 Peyrins
-FRANCE-

n° de gestion : 2005B00549
n° d'identification : 483 531 620

n° de dépôt : A2013/005617
Date du dépôt : 03/10/2013

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
19/09/2013



585642

C R M D

Experts Comptables – Commissaires aux Comptes

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

- 3 OCT. 2013

SARL A.T.E. GENY NEGOCE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 €
Le Moulin Blanc
26380 PEYRINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL A.T.E. GENY NEGOCE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE



Monsieur,

Vous m'avez nommé en date du 13 juillet 2013 pour établir le présent rapport, en application de l'article L. 223-43 du code de commerce, dans le cadre de la transformation de la SARL A.T.E. GENY NEGOCE en société par actions simplifiées.

Mes diligences ont porté sur le bilan de l'exercice clos au 31/12/2012 de la Société SARL A.T.E. GENY NEGOCE et sur l'analyse de l'activité de l'année 2013.

Ces diligences ont été effectuées dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers portant sur les événements éventuels et sur la situation de trésorerie, conformément aux normes de la profession.

Les différentes informations que vous m'avez communiquées, concernant la situation financière, l'état de la trésorerie, les caractéristiques et les conditions de l'exploitation démontrent que la continuité d'exploitation n'est pas compromise.

Conformément aux dispositions de l'article L. 224-3 1^{er} alinéa du code de commerce, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur ce point.

En application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, nous attestons que le montant des capitaux propres de la SARL A.T.E. GENY NEGOCE est au moins égal à 8 000 €.

Par ailleurs, nous vous informons que nous n'avons pas noté l'existence d'avantage particulier.

CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société n'appelle pas d'observation de notre part.

Valence, le 19 septembre 2013

**Pour C.R.M.D.
Ludovic TAVENAS
Associé**

